



DEMANDE D'AIDE SUITE A



SUSPENSION DE STAGE OU INTERRUPTION DE STAGE GRATIFIE

PERTE D'EMPLOI ETUDIANT

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse de l'étudiant ou adresse familiale :

Code Postal : Ville :

Courriel : Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Etablissement d'inscription 2019/2020 ou 2020/2021 :

Declare rencontrer des difficultés financières liées à la suspension ou interruption de mon stage gratifié OU à la perte de mon emploi étudiant

Date :

Signature du demandeur :

SUSPENSION OU INTERRUPTION DE STAGE GRATIFIE (à faire compléter selon votre situation)

Employeur (nom ou raison sociale – adresse) :

Durée du stage obligatoire prévu : du au

Je, soussigné(e)....., en qualité de maître de stage ou employeur certifie :
- qu'en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences, le stage n'a pu ou ne pourra se dérouler comme convenu dans les termes de la convention et de ce fait la gratification prévue n'a pu ou ne pourra être versée à l'étudiant ;
- l'exactitude des renseignements fournis

Date :

Signature de l'employeur ou maître de stage (cachet si disponible)

PERTE D'EMPLOI ETUDIANT (à faire compléter selon votre situation)

Employeur (nom ou raison sociale – adresse) :

Durée du contrat de travail : du au

J'atteste que le salarié concerné a vu son contrat de travail interrompu et n'a pas bénéficié du dispositif d'activité partielle.

Je soussigné(e), , certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Date :

Signature de l'employeur (cachet si disponible)

DEMANDE A ADRESSER PAR MAIL AVEC LES JUSTIFICATIFS (voir ANNEXE) A

aidecalvados@crous-normandie.fr

avant le 15/02/2021



ANNEXE A LA DEMANDE D'AIDE



Modalités de l'aide : chéquiers d'accompagnement solidaire Calvados fournis par le Département du Calvados d'un montant fixe de 250 € ; aide non renouvelable.

Cette aide s'adresse aux étudiants domiciliés dans la Calvados, inscrits en Normandie, rencontrant des difficultés financières liées à la perte de revenus en raison de l'interruption d'un stage gratifié OU de la perte d'un emploi étudiant

Conditions :

- Etre domicilié(e) dans la Calvados (étudiant ou parents)
- Etre inscrit(e) en formation initiale en 2019/2020 ou 2020/2021 dans un établissement supérieur en Normandie
- Rencontrer des difficultés financières liées à la suspension ou interruption de mon stage gratifié OU à la perte de mon emploi étudiant
- Perte d'emploi :
 - o exercice de l'activité d'au moins 2 mois depuis le 1^{er} janvier 2020 (plusieurs contrats de travail possible)
 - o interruption du dernier contrat avant son échéance initiale et au plus tard le 1^{er} décembre 2020
- Stage :
 - o Stage gratifié obligatoire d'une durée d'au moins 2 mois – convention de stage prévoyant un début d'activité au plus tard le 1^{er} novembre 2020
 - o interruption du stage avant son échéance initiale

Justificatifs :

- imprimé de demande complété et signé par le demandeur et l'employeur
- justificatif de scolarité 2019/2020 ou 2020/2021
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- convention de stage OU copie du contrat ou des contrats de travail en cours au plus tard au 30/11/2020, ainsi que le cas échéant copie des contrats antérieurs justifiant d'une activité d'au moins 2 mois depuis le 1^{er} janvier 2020

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 € ou de l'une de ces deux peines seulement (loi n°68-690 du 31 juillet 1968, art.22 – ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000, article 3).

L'étude de la demande nécessite un traitement informatisé. Aussi conformément au règlement général de protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès et de rectification des données. Requête à adresser auprès du Délégué de Protection des données du CROUS.